



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 décembre 2014

Date de la convocation 05 décembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, , M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.REVEL Claude, M.SEGURA René à Mme BÉNARD Bénédicte, M.BARON Bernard à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme OLLIÉ Sophie, Mme GAVINET Isabelle à M.VALERO Claude, M.COSTES Jean à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

Objet : Convention d'objectif entre la Communauté de communes du Clermontais et le Pays Cœur d'Hérault

Monsieur Jean Claude LACROIX rapporte :

Dans le cadre de la coopération entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et ses membres, il est proposé de délibérer sur un projet de convention d'objectifs entre ce syndicat de développement et la Communauté de Communes du Clermontais, visant la mise en œuvre des objectifs communs suivants :

- Mise en commun de l'expertise des deux établissements dans la déclinaison opérationnelle de leurs agendas 21 locaux respectifs,
- Définition et développement de filières économiques afin de favoriser les activités innovantes et/ou complémentaires à l'offre commerciale, artisanale, industrielle, logistique et tertiaire déjà présente sur le territoire du Clermontais,

- Mise en lien des acteurs publics et privés du territoire du Clermontais afin d'impulser des candidatures aux appels à projets européens, et autres programmes de financements publics,
- Participation à la stratégie de développement du Clermontais et son projet de territoire, dans les domaines de l'aménagement et du développement économique.

Cette convention serait établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, et prévoit la mise à disposition à titre gratuit d'un équivalent temps plein annuel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Jean Claude LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'objectif entre la Communauté de communes du Clermontais et le Pays Cœur d'Hérault telle que présentée en pièce jointe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20141222-2014-12-17-24-DE
Date de télétransmission : 23/12/2014
Date de réception préfecture : 23/12/2014